

Dossier de Diagnostic Technique

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric membre du réseau BC2E ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 650100331

PROPRIETAIRE

Nom : **BENEDINI**
 Adresse : 13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS
 Ville : 65310 ODOS

MISSION

Adresse : **11 RUE DE LA VERRERIE**
 Ville : **65000 TARBES**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **BENEDINI**
 Adresse : 13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS
 Ville : 65310 ODOS

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 1	Lot : NC
Cadastre : BO 44	Bâtiment : NEANT	Lot secondaire : NEANT
Porte : NEANT	Date de visite : 31/10/2018	Escalier : NEANT
Accompagnateur : BENEDINI (PROPRIETAIRE)	Opérateur : HOLZER Frédéric	Étage : RDC

DIAGNOSTICS

-  Diagnostic plomb
-  Diagnostic termites
-  Diagnostic gaz
-  Diagnostic électrique
-  Diagnostic amiante
-  Diagnostic DPE
-  État des Risques et Pollutions (ERP)





Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), HOLZER Frédéric, agissant à la demande de BENEDINI , déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 31/10/2018

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 31/10/2018

Cachet:



BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric membre du réseau BC2E
19 RUE PYRENE
65500 MARSAC
06 46 09 37 38
Siret : 830 253 688 00014 - code APE : 7120B

Signature :





Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.

a Diagnostic amiante

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans :

Cave (Conduits) : MUR SUD CAVE

Comble (Ardoises) : COUVERTURE

Poulailler (Plaques) : COUVERTURE ET BARDAGE

Atelier (Plaques) : COUVERTURE

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :

Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES

Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS

Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

pb Diagnostic plomb

Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Tableau des éléments contenant du PLOMB en ÉTAT D'USAGE		
SOUS-SOL	Cave	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
RDC	Hall d'entrée	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
RDC	Cuisine	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte-fenêtre 1 : volet (D)
RDC	Chambre 01	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Fenêtre 1 : volet (C)
RDC	Chambre 02	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Fenêtre 1 : volet (D)
RDC	Chambre 03	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
RDC	Séjour	Fenêtre 1 : volet (B)
RDC	Cuisine 1	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte-fenêtre 1 : volet (C)
01	Palier	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
01	Cuisine 01	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Fenêtre 1 : volet (C), Porte-fenêtre 1 : volet (C)
01	Séjour 01	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte-fenêtre 1 : volet (C)
01	Degagement 1	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
01	Chambre 04	Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte 1 : encadrement (A), Porte 2 : intérieure (B), Porte 2 : extérieure (B), Porte 2 : dormant intérieur (B), Porte 2 : dormant extérieur (B)
01	Chambre 05	Porte 2 : intérieure (A), Porte 2 : extérieure (A), Porte 2 : dormant intérieur (A), Porte 2 : dormant extérieur (A), Fenêtre 1 : volet (D)
01	Dressing	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Porte-fenêtre 1 : volet (B)
01	Hall d'entrée 2	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
01	Chambre 06	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Fenêtre 1 : volet (C)
01	Salle de bain 01	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
01	Cuisine 2	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Fenêtre 1 : volet (C)
02	Comble	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
02	Degagement 2	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
02	Chambre 07	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Fenêtre 1 : volet (C)
02	Chambre 08	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Fenêtre 1 : volet (C)
02	Salon	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A)
02	Cuisine 3	Porte 1 : intérieure (A), Porte 1 : extérieure (A), Porte 1 : dormant intérieur (A), Porte 1 : dormant extérieur (A), Fenêtre 1 : volet (C)



Diagnostic électrique

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).



Diagnostic gaz

L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1



Diagnostic termites

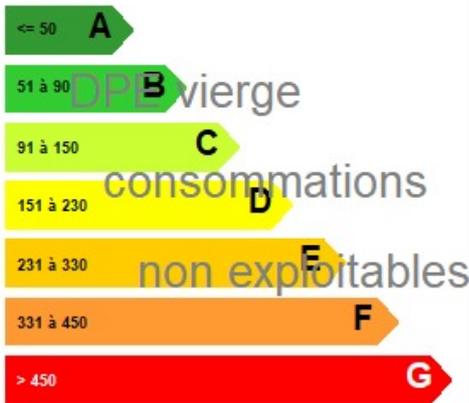
Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.

Absence d'indice d'infestation par les termites sur les abords immédiats du bâtiment.



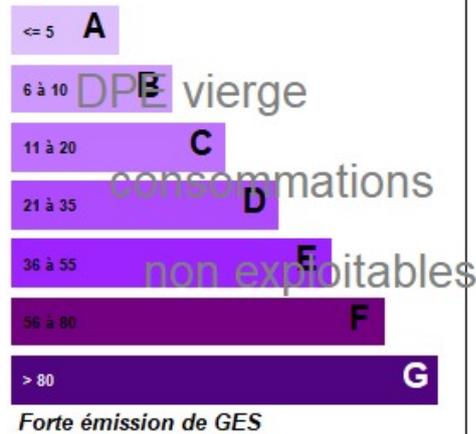
Diagnostic DPE

Logement économe



Logement

Faible émission de GES



Logement

Constat des Risques d'Exposition au **Plomb**

PARTIE PRIVATIVE - AVANT VENTE

Articles L 271-4 à -6 et R271-1 à -5 du code de la construction et de l'habitation, articles L1334-5, L1334-6, L1334-8 et 8-1, L1334-9 et -10, L1334-12, R1334-3 à -5, R1334-10 à -13 du code de la santé publique, Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

MISSION N° : 650100331**PROPRIETAIRE**Nom : **BENEDINI**
Adresse : 13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS
Ville : 65310 ODOS**MISSION**Adresse : **11 RUE DE LA VERRERIE**
Ville : **65000 TARBES****DONNEUR D'ORDRE**Nom : **BENEDINI**
Adresse : 13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS
Ville : 65310 ODOS**MISSION**

Type : Maison	Nbre pièces : 1	Cadastre : BO 44
Lot : NC	Bâtiment : NEANT	Porte : NEANT
Lot secondaire : NEANT	Date de visite : 05/11/2018	Date Rapport : 05/11/2018
Escalier : NEANT	Opérateur : HOLZER Frédéric	Étage : RDC
Accompagnateur : BENEDINI (PROPRIETAIRE)		

Signature de l'opérateur : **CONCLUSIONS****Ce(s) bien(s) comporte(nt) des revêtements NON DEGRADEES contenant du PLOMB à une concentration supérieure ou égale au seuil réglementaire**

Il a été constaté la présence d'au moins une unité de diagnostic de classe 1 ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic des classes 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Résumé du tableau de mesures :

	Nombre d'unités de diagnostic :	Pourcentage d'unités de diagnostic :
Nombre total d'unités de diagnostic :	394	100%
Unités de diagnostic en classe 0 :	255	64.7 %
Unités de diagnostic en classe 1 :	0	0.0 %
Unités de diagnostic en classe 2 :	114	28.9 %
Unités de diagnostic en classe 3 :	0	0.0 %
Unités de diagnostic non mesuré :	25	6.3 %

Situations de risque de saturnisme infantile :

Au moins une pièce du local objet du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic en classe 3	NON
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic en classe 3	NON

Situations de dégradation du bâti mis en évidence :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en partie ou tout effondré	NON
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulure, de ruissellement ou d'écoulement sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	NON
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	NON

Le rapport n'a pas été envoyé à l'agence régionale de santé.

DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric - 19 RUE PYRENE 65500 MARSAC, atteste que le présent constat des risques d'exposition au plomb dans les locaux (annexes comprises) ci-avant référencés, réalisé avec un appareil portable à fluorescence X à source radioactive, autorisation de CIREA n° T650249 valide jusqu'au 14/09/2017 a été rédigé conformément à la réglementation en vigueur, notamment à la norme NF X 46-030 et à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP :

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation.

Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Durée de validité d'un CREP si présence de plomb :

- pour un CREP Vente : 1 an

- pour un CREP locatif : 6 ans

En cas d'absence de revêtements contenant du plomb ou de présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures au seuil réglementaire il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat.

Liste détaillée des locaux visités :

Cave, Hall d'entrée, Cuisine, Chambre 01, Salle de bain, Chambre 02, Chambre 03, Degagement, Séjour, Cuisine 1, Cage d'escalier, Palier, Cuisine 01, Séjour 01, Degagement 1, Chambre 04, Chambre 05, Dressing, Hall d'entrée 2, Chambre 06

Salle de bain 01, Cuisine 2, Comble, Palier 01, Degagement 2, Chambre 07, Chambre 08, Couloir, Salon, Cuisine 3, Comble 1, Atelier, Poulailier, Pigeonnier, Extérieur

Liste détaillée des locaux non visités avec motif de l'absence de la visite :

Néant

État d'occupation du bien :

Le local est-il habité lors de la visite : NON

Présence de mineurs de -6 ans : NON

Type d'appareil portable utilisé :

Les relevés de mesure du plomb ont été réalisés sur place par un appareil portable à fluorescence X, de marque FENX permettant de déterminer la concentration surfacique en plomb supérieure ou égale à 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²) contenant du plomb. Caractéristiques de l'appareil : N° 1-0150 - Date de chargement de la source : 04/08/2017 - Nature du radionucléide : 109Cd - Activité à la date de chargement de la source: 370 MBq

Constatations diverses :

Aucune

Contrat d'assurance : MMA IARD : 114.231.812

>**Année de construction** : <1949

1. NOM ET COORDONNÉES DE L'ORGANISME AYANT PROCÉDÉ AU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

HOLZER Frédéric membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT - QUALIXPERT**, numéro de certification : **C2654**
- Assurance : **114.231.812** - Date de validité : 31/12/2018
- DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric - 19 RUE PYRENE - 65500 MARSAC

2. DÉSIGNATION DU BIEN AYANT FAIT L'OBJET DU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB :

- Maison - Propriétaire : BENEDINI - 11 RUE DE LA VERRERIE 65000 TARBES (annexes comprises)
- Le propriétaire a été informé qu'à titre exceptionnel des prélèvements pourront être réalisés au cours du constat.

3. DÉTAIL DE LA MISSION DE CONSTAT :

Le 05/11/2018 nous nous sommes rendus sur place afin de visiter l'ensemble des locaux, ci dessus désignés, selon la procédure détaillée ci-dessous :

- Visite exhaustive des locaux ou parties communes
- Réalisation d'un croquis sommaire.
- Etablissement de la liste détaillée des locaux ou parties communes visités et de ceux non visités.
- Observation de l'état de surface de chaque unité de diagnostic et établissement de la liste de ces unités dont la surface est dégradée et susceptibles de rendre du plomb accessible, et en complément la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb. Dans chaque local, des unités de diagnostics sont définies. Elles correspondent à des éléments à priori une même substrat et un même historique en matière de construction et de revêtement. Ainsi, chaque pan de mur, chaque fenêtre, chaque porte d'un local sont des unités de diagnostic à part entière. Lorsque, à l'évidence, il n'y a aucun revêtement, la recherche de plomb n'est pas nécessaire (béton, pierre apparente, brique, carrelage, faïence ...). Il en va de même si les éléments ne peuvent avoir de revêtement susceptible de contenir du plomb (rénovation ou construction récente).
- Détermination des unités de diagnostic devant faire l'objet de mesure de concentration en plomb.
- Réalisation de ces mesures.
- Qualification de l'état de conservation du revêtement de chaque unité de diagnostic.
- Rédaction d'un rapport complet détaillé.

4. MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE :

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon la norme NF X 46-030 « *Diagnostic Plomb* » ; *Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* - et de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, ...

4.1. Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X :

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

4.2. Stratégie de mesurage :

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

4.3. Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire :

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements, il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 « *Diagnostic Plomb - Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* » sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-après :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, les plinthes similaires d'un même local, chaque côté d'une porte ou d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures en fonction de la concentration en plomb et de l'état de conservation, comme ci-dessous :

Concentration en plomb	État de conservation	Classement
		0
>= seuil	Non dégradé ou non visible	1
	État d'usage	2
	Dégradé	3

Les unités n'ayant pas fait l'objet de mesure ne sont pas classées.

6. RAPPORT DU CONSTAT :

Le présent rapport a pour objet de donner l'ensemble des informations permettant d'établir le constat des risques d'exposition au plomb, conformément aux articles L. 1334-5, L. 1334-6, L. 1334-9 et L. 1334-10 et L. 1334-13 du Code la Santé Publique et à l'arrêté du 19 aout 2011 relatif au CREP. .

Il récapitule sous forme de tableau, l'ensemble des unités de diagnostic ayant fait l'objet d'une mesure et les unités n'ayant pu faire l'objet d'une mesure avec motif de l'absence de mesure.

Il donne notamment leurs localisations, le substrat de l'unité de diagnostic (par examen visuel), le revêtement apparent, le résultat de la mesure, la nature de la dégradation et le classement correspondant.

Il mentionne également, en complément, la liste de celles qui ne sont pas dégradées et qui contiennent du plomb.

7. MESURES D'ÉTALONNAGES :

Mesure de début : 1.00 - Mesure de fin : 1.00

Etabli le 05/11/2018

Cachet:


BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric
19 RUE PYRENE
65500 MARSAC
06 46 09 37 38
Siret : 830 253 688 00014 - code APE : 7120B

Signature :



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Récapitulatif des mesures et informations nécessaires au constat de repérage Plomb



SOUS-SOL - Cave										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
1	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
2	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		4.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
3	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
4	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		2.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			4	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Hall d'entrée										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
5 6		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
7 8		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
9 10	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
11 12	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
13 14	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
15 16	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
17	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
18	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
19	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
20	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
21 22	C	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
23 24	C	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
25 26	C	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
27 28	C	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Cuisine										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
29	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
30	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
31	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
32	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
33 34	D	Porte-fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
35 36	D	Porte-fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	

37 38	D	Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
39 40	D	Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
41	D	Porte-fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plafond	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	A	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	B	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	C	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	D	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Chambre 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
42 43		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
44	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
45	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		4.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
46	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
47	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
48 49	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
50 51	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
52 53	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
54 55	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
56	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
-		Plafond	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	A	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	B	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	C	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	D	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	E	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	F	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Salle de bain										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
57 58	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
59 60	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
61 62	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
63 64	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
-		Plafond	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	A	Mur	Doublage	Faïence / papier peint		-	-	-	-	Récent
-	B	Mur	Doublage	Faïence / papier peint		-	-	-	-	Récent
-	C	Mur	Doublage	Faïence / papier peint		-	-	-	-	Récent
-	D	Mur	Doublage	Faïence / papier peint		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Chambre 02										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
65 66		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
67 68		Plafond	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
69 70	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
71 72	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
73 74	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
75 76	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
77	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
78	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
79	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
80	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
81 82	D	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
83 84	D	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
85 86	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
87 88	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
89	D	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
90 91		Cheminée 1 : conduit	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
92 93		Cheminée 1 : face avant	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Chambre 03										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
94 95		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
96 97		Plafond	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
98 99	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
100 101	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
102 103	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
104 105	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
106 107	E	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
108	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
109	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
110	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
111	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

RDC - Degagement										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation

112		Plinthe	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
113						0.06				
114		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03	NEG		0	
115						0.06				
116	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02	NEG		0	
117						0.07				
118	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00	NEG		0	
119						0.05				
120	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02	NEG		0	
121						0.07				
122	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00	NEG		0	
123						0.05				
124	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
125						0.08				
126	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
127						0.08				
128		Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
129						0.08				
130		Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
131						0.08				
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

RDC - Séjour										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
132		Plinthe	Bois	Peinture		0.02	NEG		0	
133						0.07				
134		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03	NEG		0	
135						0.08				
136	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03	NEG		0	
137						0.08				
138	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03	NEG		0	
139						0.08				
140	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03	NEG		0	
141						0.08				
142	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03	NEG		0	
143						0.08				
144	C	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01	NEG		0	
145						0.06				
146	C	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01	NEG		0	
147						0.06				
148	C	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01	NEG		0	
149						0.06				
150	C	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03	NEG		0	
151						0.08				
152	B	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00	NEG		0	
153						0.05				
154	B	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02	NEG		0	
155						0.07				
156	B	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00	NEG		0	
157						0.05				
158	B	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00	NEG		0	
159						0.05				
160	B	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3			0.00 %	

RDC - Cuisine 1										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
161	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01	NEG		0	
162						0.06				
163	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.01	NEG		0	
164						0.06				
165	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03	NEG		0	
166						0.08				
167	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.02	NEG		0	
168						0.07				
169	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
170	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	

171	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
172	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
173 174	C	Porte-fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
175 176	C	Porte-fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
177 178	C	Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
179 180	C	Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
181	C	Porte-fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

RDC - Cage d'escalier										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
182 183		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
184 185		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
186 187	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
188 189	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
190 191	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
192 193	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

01 - Palier										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
194 195		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
196 197		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
198 199	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
200 201	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
202 203	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
204 205	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
206	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
207	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
208	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
209	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

01 - Cuisine 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
210 211		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
212 213		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.07	NEG		0	
214 215	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
216 217	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	

218 219	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
220 221	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
222	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.50	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
223	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
224	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
225	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		2.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
226 227	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.06	NEG		0	
228 229	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
230 231	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
232 233	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
234	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
235 236	C	Porte-fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
237 238	C	Porte-fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
239 240	C	Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
241 242	C	Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
243	C	Porte-fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			20	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

01 - Séjour 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
244 245		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
246 247		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
248 249	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
250 251	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
252 253	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
254 255	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
256	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
257	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
258	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
259	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
260 261	C	Porte-fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
262 263	C	Porte-fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
264 265	C	Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
266 267	C	Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
268	C	Porte-fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		3.50	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
269 270		Cheminée 1 : conduit	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
271 272		Cheminée 1 : face avant	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

01 - Degagement 1



N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
273 274		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
275 276		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
277	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
278	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		4.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
279	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
280	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
281 282	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
283 284	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
285 286	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
287 288	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

01 - Chambre 04										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
289 290		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
291 292		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
293 294	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
295 296	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
297 298	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
299 300	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
301 302	E	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
303 304	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
305 306	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
307	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
308	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
309	A	Porte 1 : encadrement	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
310	B	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		4.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
311	B	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		2.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
312	B	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
313	B	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
314 315		Placard 1 : porte intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
316 317		Placard 1 : porte extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
318 319		Placard 1 : encadrement intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
320 321		Placard 1 : intérieur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
322 323		Placard 1 : encadrement extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			21	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

01 - Chambre 05										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
324 325		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
326 327		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
328 329	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
330 331	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
332 333	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
334 335	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
336 337	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
338 339	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
340 341	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
342 343	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
344	A	Porte 2 : intérieure	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
345	A	Porte 2 : extérieure	Bois	Peinture		3.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
346	A	Porte 2 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
347	A	Porte 2 : dormant extérieur	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
348 349	D	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
350 351	D	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
352 353	D	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
354 355	D	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
356	D	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
357 358		Cheminée 1 : conduit	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
359 360		Cheminée 1 : face avant	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			21	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

01 - Dressing										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
361 362		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
363 364		Plafond	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
365 366	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
367 368	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
369 370	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
371 372	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
373	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
374	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
375	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
376	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
377 378	B	Porte-fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
379 380	B	Porte-fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	

381 382	B	Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
383 384	B	Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
385	B	Porte-fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		3.50	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

01 - Hall d'entrée 2										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
386 387		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
388 389		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
390 391	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
392 393	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
394 395	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
396 397	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
398	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
399	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
400	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
401	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

01 - Chambre 06										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
402 403		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
404	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.50	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
405	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
406	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
407	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
408 409	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
410 411	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
412 413	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
414 415	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
416	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
417 418		Cheminée 1 : conduit	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
419 420		Cheminée 1 : face avant	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
-		Plafond	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	A	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	B	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	C	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
-	D	Mur	Doublage	Papier peint		-	-	-	-	Récent
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

01 - Salle de bain 01										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
421 422		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
423 424	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
425 426	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
427 428	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
429 430	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
431	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
432	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
433	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
434	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
-		Plinthe	Carrelage			-	-	-	-	Abs. revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

01 - Cuisine 2										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
435 436		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
437 438		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
439 440	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
441 442	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
443 444	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.03 0.08	NEG		0	
445 446	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
447	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
448	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
449	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.50	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
450	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
451 452	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
453 454	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
455 456	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
457 458	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
459	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		2.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %

02 - Comble										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
460	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.40	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
461	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		3.50	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
462	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
463	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.50	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	

Nombre total d'unités de diagnostic	4	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0.00 %
-------------------------------------	---	-----------------------------	---	---------------	--------

02 - Palier 01										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
464 465		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
466 467		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
468 469	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
470 471	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
472 473	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
474 475	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.01 0.06	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic		6	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %	

02 - Degagement 2										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
476 477		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
478 479		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
480 481	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
482 483	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
484 485	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
486 487	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
488 489	E	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
490 491	F	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
492	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
493	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		3.50	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
494	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
495	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		3.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic		12	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3			0.00 %	

02 - Chambre 07										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
496 497		Plinthe	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
498 499		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
500 501	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
502 503	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
504 505	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
506 507	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
508	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
509	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
510	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	

511	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
512 513	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
514 515	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
516 517	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
518 519	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
520	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		3.10	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
521 522		Cheminée 1 : conduit	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
523 524		Cheminée 1 : face avant	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

02 - Chambre 08										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
525 526		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
527 528		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
529 530	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
531 532	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
533 534	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
535 536	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
537	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		3.50	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
538	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
539	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		3.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
540	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		2.20	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
541 542	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
543 544	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
545 546	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
547 548	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
549	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		3.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
550 551		Cheminée 1 : conduit	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
552 553		Cheminée 1 : face avant	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

02 - Couloir										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cm²	Résult	Nature	Classeme	Observation
554 555		Plinthe	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
556 557		Plafond	Plâtre	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
558 559	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
560 561	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
562 563	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
564 565	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	

566 567	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
568 569	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
570 571	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
572 573	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
574 575	C	Porte-fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
576 577	C	Porte-fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
578 579	C	Porte-fenêtre 1 : dormant intérieure	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
580 581	C	Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
582 583	C	Porte-fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		0.78 0.63	NEG		0	
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

02 - Salon										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
584 585		Plinthe	Bois	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
586 587		Plafond	Plâtre	Peinture		0.03 0.08	NEG		0	
588 589	A	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
590 591	B	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
592 593	C	Mur	Plâtre	Papier peint		0.00 0.05	NEG		0	
594 595	D	Mur	Plâtre	Papier peint		0.02 0.07	NEG		0	
596	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.80	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
597	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		3.60	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
598	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
599	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

02 - Cuisine 3										
N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
600 601		Plinthe	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
602 603		Plafond	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
604 605	A	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
606 607	B	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
608 609	C	Mur	Plâtre	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
610 611	D	Mur	Plâtre	Peinture		0.00 0.05	NEG		0	
612	A	Porte 1 : intérieure	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
613	A	Porte 1 : extérieure	Bois	Peinture		3.50	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
614	A	Porte 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		2.30	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
615	A	Porte 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
616 617	C	Fenêtre 1 : intérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
618 619	C	Fenêtre 1 : extérieure	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	

620 621	C	Fenêtre 1 : dormant intérieur	Bois	Peinture		0.02 0.07	NEG		0	
622 623	C	Fenêtre 1 : dormant extérieur	Bois	Peinture		0.01 0.06	NEG		0	
624	C	Fenêtre 1 : volet	Bois	Peinture		4.70	POS	Etat d'usage (usure par friction, traces de chocs)	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0.00 %	

03 - Comble 1

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Atelier

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Poulailler

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Pigeonnier

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

RDC - Extérieur

N°	Zone	Unité Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (grandes surfaces)	mg/cr	Résul	Nature	Classeme	Observation
Nombre total d'unités de diagnostic			0	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0 %	

INFORMATIONS

(Conforme à l'annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb)

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé :

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb :

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées. Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- lutez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en oeuvre les mesures de prévention adéquates ;
- tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Croquis



CROQUIS CREP 1ER ETAGE



CROQUIS CREP 2EME ETAGE



CROQUIS CREP RDC





Rapport de l'état relatif du Bâtiment à la Présence de Termites

Conforme à l'arrêté du 29 mars 2007, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites et des articles L 271-4 à L 271-6, L. 133-5, L. 133-6, R. 133-7, R. 133-8 et R. 271-1 à R. 271-5 du code de la construction et de l'habitation - Références normatives : NF P 03-201 de février 2016.

MISSION N° : 650100331

A. PROPRIETAIRE

Nom : **BENEDINI**
Adresse : **13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS**
Ville : **65310 ODOS**

A. IMMEUBLE OBJET DU PRÉSENT ÉTAT

Adresse : **11 RUE DE LA VERRERIE**
Ville : **65000 TARBES**

A. DONNEUR D'ORDRE

Nom : **BENEDINI**
Adresse : **13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS**
Ville : **65310 ODOS**

B. MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 1	Lot : NC
Cadastre : BO 44	Bâtiment : NEANT	Lot secondaire : NEANT
Étage : RDC	Porte : NEANT	Escalier : NEANT
Nb de niveau : 3	Date de visite : 05/11/2018	Heure début / fin : 14h00 - 17h45
Accompagnateur : BENEDINI (PROPRIETAIRE)	Opérateur : HOLZER Frédéric	

Lieu du constat situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme (au sens de l'article L.133-5 du CCH) : **OUI**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Traitements antérieurs contre les termites : **AUCUN**
- Présence de termites dans le bâtiment : **AUCUNES**
- Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : **NON**

Documents fournis par le propriétaire ou le donneur d'ordre : **AUCUN**

SYNTHÈSE

Dans les bâtiments, parties de bâtiment, pièces, volumes, ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés, il n'a pas été repéré d'indice d'infestation par les termites.

Absence d'indice d'infestation par les termites sur les abords immédiats du bâtiment.

Cette synthèse n'est qu'informatrice. Les résultats réglementaires et normatifs du diagnostic termites sont constitués par la totalité du tableau du rapport termites intitulé 'D- IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des termites et de ceux qui ne le sont pas)'.

Pour les parties de bâtiments mentionnées dans le rapport comme non visitées et pour les ouvrages, parties d'ouvrages et éléments déclarés dans le même rapport comme non examinés, aucun résultat n'est possible quant à la présence ou l'absence d'indices d'infestation par des termites ou autres agents de dégradation biologique du bois.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Il ne saurait servir en aucun cas de garantie pour toutes constatations postérieures à la date de visite. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.



C. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EFFECTUANT L'ÉTAT RELATIF A LA PRÉSENCE DE TERMITES :

HOLZER Frédéric membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT - 17 RUE BORREL 81100**

CASTRES, numéro de certification : **C2654**

- Assurance : **114.231.812** - Date de validité : 31/12/2018

- DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric membre du réseau BC2E - 19 RUE PYRENE - 65500 MARSAC

D. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS VISITES ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés ou ayant été infestés par des termites et de ceux qui ne le sont pas) :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3)
Étage : SOUS-SOL - Cave	Sol (<i>Terre battue</i>) - Plafond (<i>Planchet bois</i>) - Mur A (<i>Pierres jointées, galets</i>) - Mur B (<i>Pierres jointées, galets</i>) - Mur C (<i>Pierres jointées, galets</i>) - Mur D (<i>Pierres jointées, galets</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Hall d'entrée	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Cuisine	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur A (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur B (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur C (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur D (<i>Papier peint Doublage</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Chambre 01	Sol (<i>Moquette collée</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur A (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur B (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur C (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur D (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur E (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur F (<i>Papier peint Doublage</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Salle de bain	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur A (<i>Faïence / papier peint Doublage</i>) - Mur B (<i>Faïence / papier peint Doublage</i>) - Mur C (<i>Faïence / papier peint Doublage</i>) - Mur D (<i>Faïence / papier peint Doublage</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Chambre 02	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Marbre</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Chambre 03	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur E (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites



Étage : RDC - Degagement	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Séjour	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Cuisine 1	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Bois</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Cage d'escalier	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 01 - Palier	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 01 - Cuisine 01	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 01 - Séjour 01	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Marbre</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 01 - Degagement 1	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>)	Absence d indices d infestation de termites



Étage : 01 - Chambre 04	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur E (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : encadrement (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Placard 1 : porte intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Placard 1 : porte extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Placard 1 : encadrement intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Placard 1 : intérieur (<i>Peinture Plâtre</i>) - Placard 1 : encadrement extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Placard 1 : sol (<i>Parquet</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 01 - Chambre 05	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Marbre</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 01 - Dressing	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 01 - Hall d'entrée 2	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 01 - Chambre 06	Sol (<i>Moquette collée</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur A (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur B (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur C (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur D (<i>Papier peint Doublage</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 01 - Salle de bain 01	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 01 - Cuisine 2	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 02 - Comble	Sol (<i>Parquet</i>) - Plafond (<i>Charpente bois</i>) - Mur A (<i>Plâtre</i>) - Mur B (<i>Crépis Béton</i>) - Mur C (<i>Crépis Béton</i>) - Mur D (<i>Crépis Béton</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites



Étage : 02 - Palier 01	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 02 - Degagement 2	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur E (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur F (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 02 - Chambre 07	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Marbre</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 02 - Chambre 08	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Marbre</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 02 - Couloir	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 02 - Salon	Sol (<i>Moquette collée</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 02 - Cuisine 3	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : 03 - Comble 1	Sol (<i>Parquet</i>) - Plafond (<i>Charpente bois</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Atelier	Sol (<i>Terre battue</i>) - Plafond (<i>Charpente bois</i>) - Mur A (<i>Enduit ciment</i>) - Mur B (<i>Enduit ciment</i>) - Mur C (<i>Enduit ciment</i>) - Mur D (<i>Enduit ciment</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Poulailier	Sol (<i>Terre battue</i>) - Plafond (<i>Charpente bois</i>) - Mur A (<i>Grillage</i>) - Mur B (<i>Plaque fibre ciment</i>)	Absence d indices d infestation de termites
Étage : RDC - Pigeonnier	Sol (<i>Terre battue</i>) - Plafond (<i>Charpente bois</i>) - Mur A (<i>Grillage</i>) - Mur B (<i>Grillage</i>) - Mur C (<i>Grillage</i>) - Mur D (<i>Grillage</i>)	Absence d indices d infestation de termites



- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
 (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
 (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. CATÉGORIE DE TERMITES EN CAUSE :

Néant

F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DE BÂTIMENTS (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION :

Néant

G. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION :

Pièces	Éléments non examinés
Cave	sous-faces des planchers haut(non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ;
Hall d'entrée	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Cuisine	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Chambre 01	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Salle de bain	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Chambre 02	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Chambre 03	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Degagement	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;



Séjour	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Cuisine 1	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Cage d'escalier	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Palier	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Cuisine 01	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Séjour 01	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Degagement 1	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Chambre 04	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Chambre 05	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Dressing	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;



Hall d'entrée 2	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Chambre 06	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Salle de bain 01	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Cuisine 2	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Comble	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ; faces masquées des pièces de charpentes (non démontable) ;
Palier 01	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Degagement 2	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Chambre 07	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Chambre 08	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;



Couloir	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Salon	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Cuisine 3	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ;
Comble 1	sous-faces des planchers (non démontable) ; sous-faces des parquets (non démontable) ; solives, lambourdes de planchers (non visitable) ; sous-faces des plinthes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ; faces cachées des linteaux (non démontable) ; présence de doublages de murs masquant des éléments de construction (non démontable) ; présence de doublages de cloisons masquant des éléments de construction (non démontable) ; faces masquées des pièces de charpentes (non démontable) ;
Atelier	faces masquées des pièces de charpentes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ;
Poulailler	faces masquées des pièces de charpentes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ;
Pigeonnier	faces masquées des pièces de charpentes (non démontable) ; parties des boiseries encastrées (non démontable) ;

H. MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS : OUTILS ET MÉTHODES

Sauf écart ou adjonction mentionné dans le rapport, les préconisations méthodologiques de la norme NF P 03-201 de février 2016 sont appliquées. Plus précisément, là où c'est réalisable sans démontage ni détérioration, l'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment considéré. Pour y parvenir, l'opérateur utilise les outils appropriés associés à la méthodologie de prospection et d'investigation, comme décrit ci-après :

- Outils : outre le sondage (visuel et physique) et le poinçon qui sont systématiquement utilisés, une lampe torche est utilisée autant que de besoin.
- Méthodologie de prospection :
 - * vision de loin
 - * observation visuelle de tous les supports (pas seulement en bois)
 - * observation rapprochée des points sensibles avec sondage physique à l'aide du poinçon
 - * sondages visuels et physiques de tous les éléments en bois
- Méthodologie d'investigation :
 - * à l'extérieur : observation générale (et particulière si besoin) du bâti et du non bâti
 - * à l'intérieur : recherche des zones propices au passage ainsi qu'au développement des termites (sources de nourriture : bois, cellulose ..., sources d'eau et de matériaux de construction : terre, plâtre ..., partie enterrée de la colonie, galeries de circulation (d'aspect terreux notamment))
- Principaux indices d'infestation par les termites à rechercher :
 - * altérations dans le bois (avec ou sans féces)
 - * termites vivants
 - * galerie-tunnels ou concrétions
 - * cadavres ou restes de termites
 - * orifices obturés ou non

I. CONSTATATIONS DIVERSES :

Indices d'infestation par des agents de dégradation biologique du bois autres que des termites :

Des indices d'infestation ont été repérés. Ils ne sont pas causés par des termites. Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre de ces autres agents.

NOTE 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200;

Indices d'infestation par des termites aux abords de l'immeuble examiné :

Néant

J. OBSERVATIONS :

Néant



K. INFORMATIONS :

- Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission ;
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux ;
Le rapport de l'état relatif à la présence de termites, lorsqu'il est établi dans le cadre de l'article L 133-6 du CCH, doit mentionner les notes suivantes :

NOTE 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 : "Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT - 17 RUE BORREL 81100 CASTRES**";

L. ECARTS / ADJONCTIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF P 03-201 :

Absence de copie de contrat de mission accepté par le donneur d'ordre annexée au présent rapport : les conditions dans lesquelles la mission nous a été confiée n'ont pas permis d'obtenir l'accord écrit du client préalablement à notre intervention et d'en annexer une copie au présent rapport, comme préconisé par la norme NF P 03-201. Toutefois, ce manquement n'a aucune incidence sur nos opérations de repérage et n'est pas de nature à remettre en cause le sérieux, l'exhaustivité et la qualité de notre intervention. L'absence de cet accord écrit ne saurait en aucun cas être interprété comme une absence d'accord préalable entre les parties.

Cachet de l'entreprise

Dates de visite et d'établissement de l'état



Visite effectuée le 05/11/2018
Fait à MARSAC, le 05/11/2018
Nom / Prénom : HOLZER Frédéric

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

NOTE 5 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.





État des Installations Intérieures de **Gaz**

articles L 271-4 à L 271-6, L. 134-6, R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par arrêté du 12 février 2014, arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Référence normative : d'après la norme NF P 45-500 du 12 janvier 2013

MISSION N° : 650100331

A. PROPRIETAIRE

Nom : **BENEDINI**
Adresse : **13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS**
Ville : **65310 ODOS**

A. MISSION

Adresse : **11 RUE DE LA VERRERIE**
Ville : **65000 TARBES**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **BENEDINI**
Adresse : **13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS**
Ville : **65310 ODOS**

A. MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 1	Lot : NC
Cadastre : BO 44	Bâtiment : NEANT	Lot secondaire : NEANT
Porte : NEANT	Date de visite : 05/11/2018	Escalier : NEANT
Accompagnateur : BENEDINI (PROPRIETAIRE)	Opérateur : HOLZER Frédéric	Étage : RDC
Distributeur Gaz : GrDF	Nature du gaz : Gaz naturel	Installation alimentée : NON

CONCLUSIONS

L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1

Il est rappelé que :

- seules les anomalies prévues par la norme NF P45-500 « Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - Etat des installations intérieures de gaz - Diagnostic » sont prises en compte dans le présent document ;
- les présences ou absences d'anomalies mentionnées dans les présentes conclusions ne concernent que les parties de l'installation qui ont pu être contrôlées par l'opérateur de diagnostic.



B. DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ :

Nom : BENEDINI
Adresse : 13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS
Cp/Ville : 65310 ODOS
Tel : 06.99.33.69.
Qualité : PROPRIETAIRE

C. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

HOLZER Frédéric membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT - QUALIXPERT**, le **19/01/2018**, numéro de certification : **C2654**

- Assurance : **MMA IARD 114.231.812** - Date de validité : 31/12/2018

- DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric membre du réseau BC2E - 19 RUE PYRENE - 65500 MARSAC

D. IDENTIFICATION DES APPAREILS :

GENRE (1), MARQUE, MODÈLE	TYPE (2)	PUISSANCE EN KW	LOCALISATION	OBSERVATION : anomalie, débit calorifique, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Table de cuisson 2 feux, NV, NV	Non raccordé	nc	Cuisine 01	L'installation comporte une ou des anomalie(s) : A1 Absence de gaz Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d'appareil. Absence de gaz : impossibilité de vérifier si l'appareil est adapté au gaz.

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur, ...

(2) Non raccordé - Raccordé - Étanche

E. ANOMALIES IDENTIFIÉES :

APPAREIL	POINT DE CONTRÔLE*	A1, A2, DGI, 32C	LIBELLÉ DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS
Table de cuisson 2 feux	14	A1	la date limite d'utilisation du tuyau d'alimentation n'est pas lisible ou est dépassée.

Lexique des abréviations utilisées :

A1: l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

A2: l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

DGI (Danger Grave Immédiat): l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

* Point de contrôle : «Point de contrôle selon norme NF P45-500 «Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - Etat des installations intérieures de gaz - Diagnostic»

F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS :

Conformément à la norme NF P45-500, le diagnostic étant réalisé sans aucun démontage, les appareils, équipements et, d'une manière générale, toutes les parties de l'installation non visibles, encastrées dans des parois ou masquées derrière tout parement n'ont pu être contrôlées : leurs parties non visibles sont donc exclues du périmètre du présent Etat de l'installation intérieure de gaz.

Norme NF P 45-500 (extraits) :

[L'attention du donneur d'ordre est attirée] sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.(...)

[Il est rappelé au donneur d'ordre que la] responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés, et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Bâtiments ou parties du bâtiment n'ayant pu être visités :

Néant

G. CONSTATATIONS DIVERSES :

NC (Non Concerné) Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée

NC (Non Concerné) Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté

Le conduit de raccordement n'est pas visitable

L'installation ne comporte aucune anomalie

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais

L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service



Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieur de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur gaz

H. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI :

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
 Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil
 Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'une partie de l'installation

I. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS D'ANOMALIE 32c :

- Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 Remise au client de la fiche informative distributeur de gaz remplie (annexée au présent rapport de visite).

J. OBSERVATIONS DIVERSES :

néant

K. POINT(S) DE CONTRÔLE(S) NON VÉRIFIÉ(S) :

APPAREIL / INSTALLATION	POINT DE CONTRÔLE	MOTIF
Table de cuisson 2 feux	10	Absence de gaz : impossibilité de vérifier si l'appareil est adapté au gaz.
Table de cuisson 2 feux	B1	Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d'appareil.
Table de cuisson 2 feux	C1	Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d'appareil.
Table de cuisson 2 feux	D1	Absence de gaz : impossibilité de réaliser les essais d'appareil.
Table de cuisson 2 feux	A	Absence de gaz
Installation	6c	Absence de gaz : impossibilité de réaliser l'étanchéité de l'installation gaz

Etabli le 05/11/2018

Cachet:


DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric membre du réseau BC2E
19 RUE PYRENE
65500 MARSAC
06 46 09 37 38
Siret : 830 253 688 00014 - code APE : 7120B

Signature :



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).





État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L 134-7 et R. 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 4 avril 2011 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation modifié par l'arrêté du 10 août 2015 puis modifié par l'arrêté du 28 septembre 2017

Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

MISSION N° : 650100331

PROPRIETAIRE

Nom : **BENEDINI**
Adresse : **13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS**
Ville : **65310 ODOS**

1. MISSION

Adresse : **11 RUE DE LA VERRERIE**
Ville : **65000 TARBES**

2. DONNEUR D'ORDRE

Nom : **BENEDINI**
Adresse : **13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS**
Ville : **65310 ODOS**

1. MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 1	Lot : NC
Cadastre : BO 44	Bâtiment : NEANT	Lot secondaire : NEANT
Porte : NEANT	Date de visite : 05/11/2018	Escalier : NEANT
Accompagnateur : BENEDINI (PROPRIETAIRE)	Opérateur : HOLZER Frédéric	Étage : RDC
Installation électrique alimentée : NON	Mise hors tension de l'installation possible : NON	Qualité du donneur d'ordre : Propriétaire
Distributeur d'électricité : EDF		Année de l'installation électrique : Non communiquée
Année de construction : <1949		

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

HOLZER Frédéric membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT - 17 RUE BORREL 81100 CASTRES**, numéro de certification **C2654** le : 04/04/2017 jusqu'au : 03/04/2022
- Assurance : **114.231.812** - Date de validité : 31/12/2018
- DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric - 19 RUE PYRENE - 65500 MARSAC - Siret : 830 253 688 00014

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.		
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			
néant	néant	néant	néant
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :			
néant	néant	néant	néant
5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :			
B.7.3 a)	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		
B.8.3 e)	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.		
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :			
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.		
P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :			
néant	néant	néant	néant
P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :			
néant	néant	néant	néant

(*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
N° article (1)	Libellé des informations
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.



6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- b1) poste à haute tension privé et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé)
- b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
 - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : existence ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : état, existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées ;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilités :		
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.2.3.1 c)	Protection de l'ensemble de l'installation	L installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	L installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.10 a)	Socles de prise de courant situés à l'extérieur protégés par dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA	L installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.4 a)	Connexion assurée des éléments conducteurs de la structure porteuse et des canalisations métalliques à la liaison équipotentielle principale (résistance de continuité = 2 ohms)	L installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.3.3.6.1	Mesure compensatoire correctement mise en oeuvre dans le cas de socles de prises de courant ou d'autres circuits non reliés à la terre	L installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :		
B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase	L installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :		
B.5.3.1	Mesure compensatoire à B.5.3 a) correctement mise en oeuvre	L installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.
B.6.3.1 c)	Matériel électrique BT (> 50 V AC ou > 120 V CC) placé sous la baignoire accessible qu'en retirant le tablier ou la trappe à l'aide d'un outil	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
IC - Informations complémentaires :		
B.11 a1)	Ensemble de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA	L installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentées en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

- a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;



- c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(s) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
 - 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Observation :

Néant

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES
<p style="text-align: center;">Appareil général de commande et de protection</p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p style="text-align: center;">Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Prise de terre et installation de mise à la terre</p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p style="text-align: center;">Dispositif de protection contre les surintensités</p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.</p>
<p style="text-align: center;">Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche</p> <p>Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Matériels électriques présentant des risques contact direct</p> <p>Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage</p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives</p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;">Piscine privée ou bassin de fontaine</p> <p>Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise


BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric
19 RUE PYRENE
65500 MARSAC
06 46 09 37 38
Siret : 830 253 688 00014 - code APE : 7120B

Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 05/11/2018
État rédigé à : MARSAC le : 05/11/2018
Nom : HOLZER Frédéric



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).



Rapport Photos



Les photos ne sont pas représentatives de l'ensemble des anomalies présentes



AGCP



B.3.3.6 a1) : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.



B.3.3.6 a1) : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.



B.8.3 a) : L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.





B.3.3.6 a1) : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.



B.3.3.6 a1) : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.



B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.



B.3.3.6 a1) : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.



B.8.3 a) : L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.



B.3.3.6 a1) : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.





B.3.3.6 a1) : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.



B.3.3.6 a1) : Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

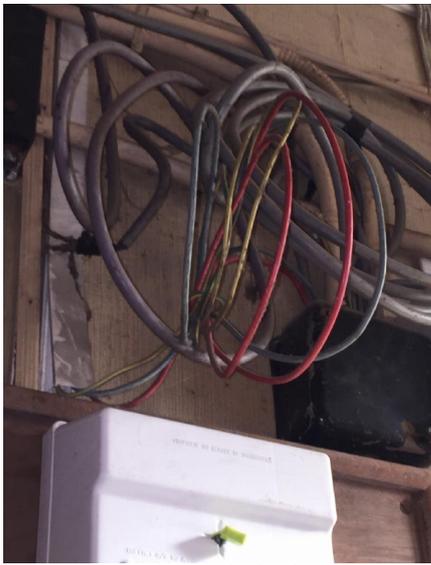


B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

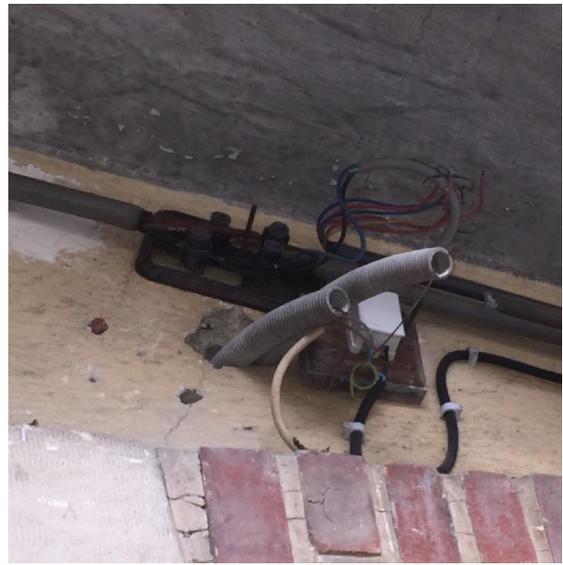


B.8.3 a) : L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.

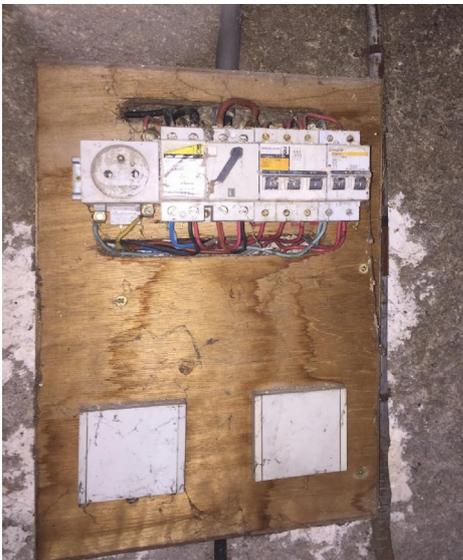




B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.



B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.



B.8.3 e) : Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.



Constat Amiante

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DES LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONSTAT ÉTABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Application des articles L. 271-4 à -6 et R.271-1 à -4 du code de la construction et de l'habitation ;

articles L. 1334-13, R.1334-14 et -15, R.1334-20 et -21,

R.1334-23 et -24, R.1334-29-7 et annexe 13-9 du code de la santé publique, deux arrêtés du 12 décembre 2012 modifiés par l'arrêté du 26 juin 2013 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu de rapport de repérage.

Références normatives : d'après l'esprit de la norme NF X 46-020 et du guide d'application GA X 46-034

MISSION N° : 650100331

PROPRIETAIRE

Nom : **BENEDINI**
Adresse : **13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS**
Ville : **65310 ODOS**

MISSION

Adresse : **11 RUE DE LA VERRERIE**
Ville : **65000 TARBES**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **BENEDINI**
Adresse : **13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS**
Ville : **65310 ODOS**

MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 1	Lot : NC
Cadastre : BO 44	Bâtiment : NEANT	Lot secondaire : NEANT
Porte : NEANT	Étage : RDC	Escalier : NEANT
Date de commande : 05/11/2018	Date de visite : 05/11/2018	
Accompagnateur : BENEDINI (PROPRIETAIRE)	Opérateur : HOLZER Frédéric	

CONCLUSIONS

(détail des conclusions et mesures d'ordre général en fin du rapport de repérage)

A - CONCLUSIONS DU REPÉRAGE EFFECTIF :

Dans le cadre réglementaire de la mission décrit au paragraphe 2.2, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur (jugement personnel) dans :

Cave (Conduits) : **MUR SUD CAVE**

Comble (Ardoises) : **COUVERTURE**

Poulailler (Plaques) : **COUVERTURE ET BARDAGE**

Atelier (Plaques) : **COUVERTURE**

Il est rappelé la nécessité réglementaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

B - OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ISSUES DES RÉSULTATS DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE POUR LES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : :
Aucune obligation réglementaire à signaler.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :
Une ou plusieurs évaluations périodiques sont recommandées

Se reporter au paragraphe 5.2 du présent rapport pour connaître le détail des recommandations réglementaires.

En cas de retrait ou de confinement des matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air, conformément notamment à l'article R.1334-29-3 du code de la santé publique.

Il est rappelé que pour tout retrait ou confinement de matériaux ou produits contenant de l'amiante des listes A ou B, il doit être fait appel à une entreprise certifiée pour ce type d'intervention.

C - PARTIES D'IMMEUBLE, LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX, MATÉRIAUX OU PRODUITS POUR LESQUELS DES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES LIMITANT LA RÉALISATION COMPLÈTE DE LA MISSION :

Dans le cadre de la mission décrit au paragraphe 2.2, les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants, matériaux ou produits qui n'ont pu être visités, sondés ou prélevés et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante sont :

LOCAUX NON VISITES		
Etage	Local	Motif
Néant	Néant	Néant

ÉLÉMENTS NON EXAMINÉS		
Etage	Local	Éléments et motif
Néant	Néant	Néant

Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires

Etage	Local	Localisation	Composant	Motif
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**
Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

SOMMAIRE

1	Le laboratoire d'analyses
2	La mission de repérage
2.1	L'objet de la mission
2.2	Le cadre de la mission
2.2.1	L'intitulé de la mission
2.2.2	Le cadre réglementaire de la mission
2.2.3	L'objectif de la mission
2.2.4	Le programme de repérage de la mission réglementaire
2.2.5	Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
2.2.6	Le périmètre à repérer
3	Conditions de réalisation du repérage
3.1	Bilan de l'analyse documentaire
3.2	Date d'exécution des visites du repérage in situ
3.3	Identification de l'opérateur de repérage
3.4	Plan et procédures de prélèvements
4	Résultats détaillés du repérage des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante
4.1	Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.2	Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique
4.3	Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire
4.4	Zones présentant des similitudes d'ouvrage
5	Conclusions et recommandations préconisées pour les matériaux et produits contenant de l'amiante
5.1	Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.2	Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante
5.3	Conclusion et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire
5.4	Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage
6	Ecarts /adjonctions par rapport à la norme NF X 46-020
7	Signature
8	Remarques
8.1	Remarques diverses
8.2	Remarques importantes
9	Annexes

1. LABORATOIRE D'ANALYSE :

Aucune analyse effectuée

2. LA MISSION DE REPÉRAGE :

2.1. L'objet de la mission :

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti ou de la partie d'immeuble bâti décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble ou partie d'immeuble certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

2.2. Le cadre de la mission :

2.2.1. L'intitulé de la mission :

Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti.

2.2.2. Le cadre réglementaire de la mission :

L'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique fourni par le vendeur est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autre, l'état mentionnant la présence ou l'absence de certains matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du même code.

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport..

2.2.3. L'objectif de la mission :

Il s'agit de procéder au repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante exigé par l'article R.1334-15 du code de la santé publique.

Les listes A et B de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante sont détaillées par l'annexe 13-9 du code de la santé publique (article 1334-14 alinéa IV du code de la santé publique).

2.2.4. Le programme de repérage de la mission réglementaire :

Le programme de repérage est défini par les listes A et B de l'Annexe 13.9. du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

L'examen consiste en une inspection visuelle des composants et parties de composants de la construction, accessibles sans travaux destructifs, et ne concerne exclusivement que les parties privatives de l'immeuble.

Produits et matériaux appartenant au programme de repérage de l'amiante défini en annexe 13-9 du code de la santé publique :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
ANNEXE 13-9
PROGRAMMES DE REPERAGE DE L'AMIANTE MENTIONNES
AUX ARTICLES R.1334-20, R.1334-21 ET R.1334-22

LISTE A mentionnée à l'article R.1334-20:

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

LISTE B mentionnée à l'article R.1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

2.2.5. Programme de repérage complémentaire (le cas échéant) :

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspectée	Sur demande ou sur information
Néant	Néant	Néant

IMPORTANT : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

2.2.6. Le périmètre de repérage effectif :

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

- Description :

Fonction principale du bâtiment : Habitation (maison individuelle)

Date du permis de construire : Non précisée (antérieur au 1er juillet 1997 sur déclaration du mandataire)

Année de construction : <1949

- Périmètre de repérage effectif :

Étage	Local	Nom des composants ou parties de composants
		Élément : Revêtement / Substrat
SOUS-SOL	Cave	Sol (<i>Terre battue</i>) - Plafond (<i>Planchet bois</i>) - Mur A (<i>Pierres jointées, galets</i>) - Mur B (<i>Pierres jointées, galets</i>) - Mur C (<i>Pierres jointées, galets</i>) - Mur D (<i>Pierres jointées, galets</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Hall d'entrée	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Cuisine	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur A (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur B (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur C (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur D (<i>Papier peint Doublage</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Chambre 01	Sol (<i>Moquette collée</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur A (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur B (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur C (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur D (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur E (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur F (<i>Papier peint Doublage</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Salle de bain	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur A (<i>Faïence / papier peint Doublage</i>) - Mur B (<i>Faïence / papier peint Doublage</i>) - Mur C (<i>Faïence / papier peint Doublage</i>) - Mur D (<i>Faïence / papier peint Doublage</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Chambre 02	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Marbre</i>)
RDC	Chambre 03	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur E (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Degagement	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)

RDC	Séjour	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Cuisine 1	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Bois</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)
RDC	Cage d'escalier	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>)
01	Palier	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)
01	Cuisine 01	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)
01	Séjour 01	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Marbre</i>)
01	Dégagement 1	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>)
01	Chambre 04	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur E (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : encadrement (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Placard 1 : porte intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Placard 1 : porte extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Placard 1 : encadrement intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Placard 1 : intérieur (<i>Peinture Plâtre</i>) - Placard 1 : encadrement extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Placard 1 : sol (<i>Parquet</i>)
01	Chambre 05	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 2 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Marbre</i>)
01	Dressing	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)
01	Hall d'entrée 2	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)

01	Chambre 06	Sol (<i>Moquette collée</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur A (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur B (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur C (<i>Papier peint Doublage</i>) - Mur D (<i>Papier peint Doublage</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Bois</i>)
01	Salle de bain 01	Sol (<i>Carrelage</i>) - Plinthe (<i>Carrelage</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)
01	Cuisine 2	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)
02	Comble	Sol (<i>Parquet</i>) - Plafond (<i>Charpente bois</i>) - Mur A (<i>Plâtre</i>) - Mur B (<i>Crépis Béton</i>) - Mur C (<i>Crépis Béton</i>) - Mur D (<i>Crépis Béton</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)
02	Palier 01	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>)
02	Degagement 2	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur E (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur F (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)
02	Chambre 07	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Marbre</i>)
02	Chambre 08	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>) - Cheminée 1 : conduit (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : face avant (<i>Peinture Plâtre</i>) - Cheminée 1 : tablette (<i>Marbre</i>)
02	Couloir	Sol (<i>Parquet</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte-fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)
02	Salon	Sol (<i>Moquette collée</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur B (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur C (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Mur D (<i>Papier peint Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>)
02	Cuisine 3	Sol (<i>Lino collé</i>) - Plinthe (<i>Peinture Bois</i>) - Plafond (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur A (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur B (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur C (<i>Peinture Plâtre</i>) - Mur D (<i>Peinture Plâtre</i>) - Porte 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Porte 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : intérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : extérieure (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant intérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : dormant extérieur (<i>Peinture Bois</i>) - Fenêtre 1 : volet (<i>Peinture Bois</i>)
03	Comble 1	Sol (<i>Parquet</i>) - Plafond (<i>Charpente bois</i>)
RDC	Atelier	Sol (<i>Terre battue</i>) - Plafond (<i>Charpente bois</i>) - Mur A (<i>Enduit ciment</i>) - Mur B (<i>Enduit ciment</i>) - Mur C (<i>Enduit ciment</i>) - Mur D (<i>Enduit ciment</i>)
RDC	Poulailler	Sol (<i>Terre battue</i>) - Plafond (<i>Charpente bois</i>) - Mur A (<i>Grillage</i>) - Mur B (<i>Plaque fibre ciment</i>)
RDC	Pigeonnier	Sol (<i>Terre battue</i>) - Plafond (<i>Charpente bois</i>) - Mur A (<i>Grillage</i>) - Mur B (<i>Grillage</i>) - Mur C (<i>Grillage</i>) - Mur D (<i>Grillage</i>)

RDC

Exterieur



3. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE :

3.1. Bilan de l'analyse documentaire :

Documents	Remis	Date	Référence	Principales conclusions
Documents concernant la construction et les travaux de rénovation	Non			
Plans, schémas ou croquis des bâtiments	Non			
Détails des travaux réalisés	Non			
Contrôle de concentration en poussière d'amiante	Non			
Dossier technique Amiante existant	Non			
Dossier technique existant	Non			
Diagnostic Amiante des parties communes	Non			
Rapports de repérage antérieurs	Non			
Descriptif des matériaux	Non			
Document interne	Non			

3.2. Date d'exécution des visites du repérage in situ :

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 05/11/2018

3.3. Identification de l'opérateur de repérage :

HOLZER Frédéric

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT - 17 RUE BORREL 81100 CASTRES**, numéro de certification : **C2654**

- DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric membre du réseau BC2E - 19 RUE PYRENE - 65500 MARSAC

- Assurance MMA IARD : **114.231.812** - Date de validité : **31/12/2018**

3.4. Plan et procédures de prélèvements :

L'ensemble des prélèvements, le cas échéant, a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE DES MATERIAUX OU PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE :

4.1. Matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Résultat, évaluation de l'état de conservation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : score = 1 : Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation - score = 2 : Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement - score = 3 : Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

4.2. Matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA	Type de recommandation
SOUS-SOL	Cave	MUR SUD CAVE		Conduits, canalisations, et équipements intérieurs / Conduit de fluide / Conduits	OUI	JPOR		EP
02	Comble	COUVERTURE		Eléments extérieurs / Toitures / Ardoises	OUI	JPOR		EP
RDC	Poulailler	COUVERTURE ET BARDAGE		Eléments extérieurs / Toitures / Plaques	OUI	JPOR		EP
RDC	Atelier	COUVERTURE		Eléments extérieurs / Toitures / Plaques	OUI	JPOR		EP

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

Codification des résultats d'évaluation de l'état de conservation : EP : Évaluation périodique - AC1 : Action corrective de premier niveau - AC2 : Action corrective de second niveau - Aucune : Le matériau ou produit ne contenant pas d'amiante, aucune recommandation n'est à formuler.

4.3. Matériaux ou produits du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Numéro de prélèvement	Composant	Amiante	Critère de conclusion	Motif si MPSCA
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Abréviations utilisées pour les critères de conclusion : JPOR : Jugement personnel de l'opérateur de repérage - MM : Marquage matériau - DOC : Document consulté - RASP : Résultat d'analyse suite à prélèvement - MPPNCA : matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante - MPSCA : matériau ou produit restant susceptible de contenir de l'amiante pour lequel des investigations complémentaires doivent être effectuées pour pouvoir conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante

4.4. Zones présentant des similitudes d'ouvrage :

Zone présentant des similitudes d'ouvrage	Détail de la zone	Lié au repérage	Amianté
Néant	Néant	Néant	Néant

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉCONISÉES POUR LES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE :

5.1. Conclusions réglementaires concernant les matériaux ou produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Ces conclusions réglementaires s'appliquent aux propriétaires :

- des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation
- des parties communes d'immeubles collectifs d'habitation
- des immeubles bâtis autres que d'habitation

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Conclusion réglementaire
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.2. Recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique contenant de l'amiante :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Type de recommandation
SOUS-SOL	Cave	MUR SUD CAVE	Conduit de fluide / Conduits	Évaluation périodique
02	Comble	COUVERTURE	Toitures / Ardoises	Évaluation périodique
RDC	Poulailler	COUVERTURE ET BARDAGE	Toitures / Plaques	Évaluation périodique
RDC	Atelier	COUVERTURE	Toitures / Plaques	Évaluation périodique

Complément d'information concernant le type de recommandation :

Évaluation périodique : Le propriétaire doit :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

5.3. Conclusions et recommandations réglementaires préconisées pour les matériaux et produit contenant de l'amiante du programme de repérage complémentaire :

Étage	Local ou zone homogène	Localisation	Composant	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation, conclusion et recommandation réglementaires
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

5.4. Compléments et précisions à ces conclusions et recommandations par l'opérateur de repérage :

Néant

6. ÉCARTS/ADJONCTIONS À LA NORME NF X 46-020 :

Néant

7. SIGNATURE :

Etabli le 05/11/2018

Cachet:


BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
DIAG AFFAIRE / HOLZER Frédéric membre du réseau BC2E
19 RUE PYRENE
65500 MARSAC
06 46 09 37 38
Siret : 830 253 688 00014 - code APE : 7120B

Signature :



RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

8. REMARQUES DIVERSES :

8.1. Remarques diverses :

Néant

8.2. Remarques importantes :

Immeubles en copropriété : Les ouvrages tels que les sous-faces de dalles des sous-sols, des garages, des caves, des balcons, les réseaux de canalisations d'alimentation, d'évacuation, de chauffage, les gaines techniques, de fumées, d'extraction, de ventilation, de vide-ordures, sont considérés juridiquement comme des parties communes. Il en est de même pour tous les ouvrages mentionnés comme parties communes au règlement de copropriété. Ces composants ne font pas partie du présent repérage, même s'ils se trouvent dans les parties privatives. Ils doivent être repérés dans le cadre obligatoire du dossier technique amiante des parties communes de l'immeuble et figurer dans la fiche récapitulative de ce dossier.

Dans le cadre de ce repérage, il n'est procédé à aucun sondage destructif (l'amiante encloisonnée n'est donc pas prise en compte), et aucun démontage d'habillage des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude n'est prévu.

Ce rapport est réalisé dans le cadre d'une vente. Il n'est pas suffisant pour évaluer les risques avant tous travaux destructifs. Ainsi ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (Art. R.1334-19 du Code de la Santé Publique). Il ne peut pas non plus satisfaire aux exigences du repérage avant travaux requises notamment par la législation du travail.

9. ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE N° 650100331 :

- Eléments d'information réglementaires à faire figurer dans le rapport : présent
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des calorifugeage contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante : sans objet
- Grilles réglementaires d'évaluation des matériaux ou produits de la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique : 4 grille(s)
- Illustration photographique : oui
- Schéma de repérage : oui
- Rapports d'analyses du laboratoire : non
- Documents annexés au présent rapport : aucun
- Copie du certificat de compétence de l'opérateur de diagnostic : présent
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant l'opérateur de repérage dans sa mission : présent

ELEMENTS D'INFORMATION REGLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plutôt aux situations d'usures anormales au de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données "déchets" gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	650100331
Date d'évaluation	05/11/2018
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Cave
Composant	Conduits



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	650100331
Date d'évaluation	05/11/2018
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Comble
Composant	Ardoises

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	650100331
Date d'évaluation	05/11/2018
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Poulailler
Composant	Plaques



CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

Protection physique	Etat de dégradation	Etendu de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
			Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Légende des types de recommandations :

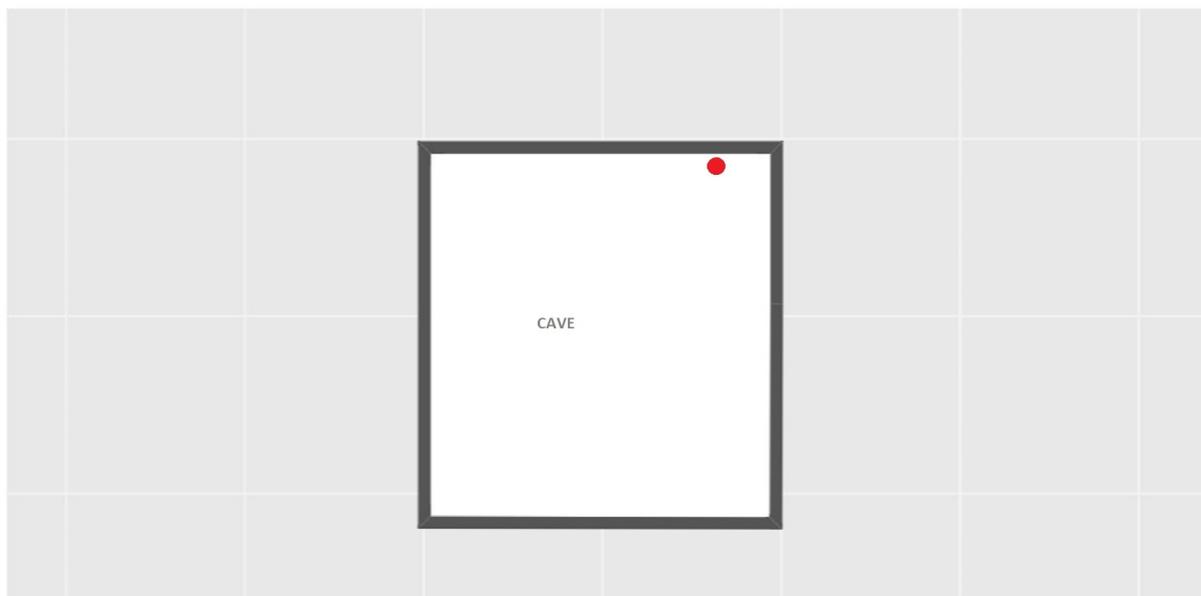
EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

N° de dossier	650100331
Date d'évaluation	05/11/2018
Bâtiment	Maison
Local ou zone homogène	Atelier
Composant	Plaques



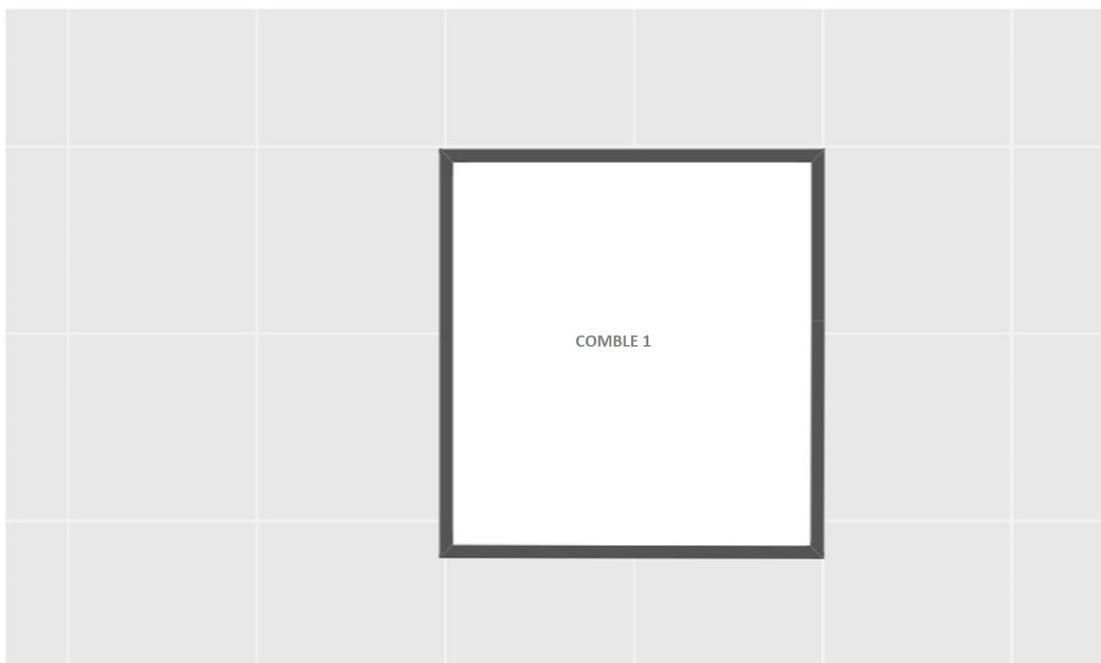


CROQUIS DTA CAVE



● Conduit fluide fibre ciment

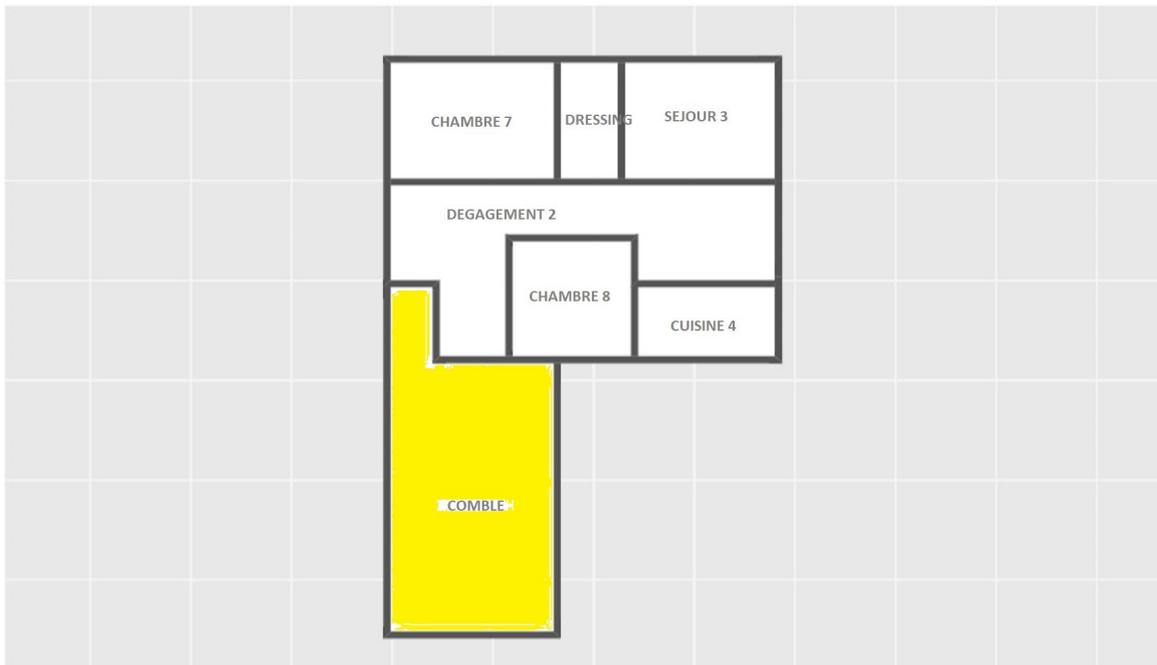
CROQUIS DTA COMBLE 1



CROQUIS DTA 1ER ETAGE



CROQUIS DTA 2EME ETAGE

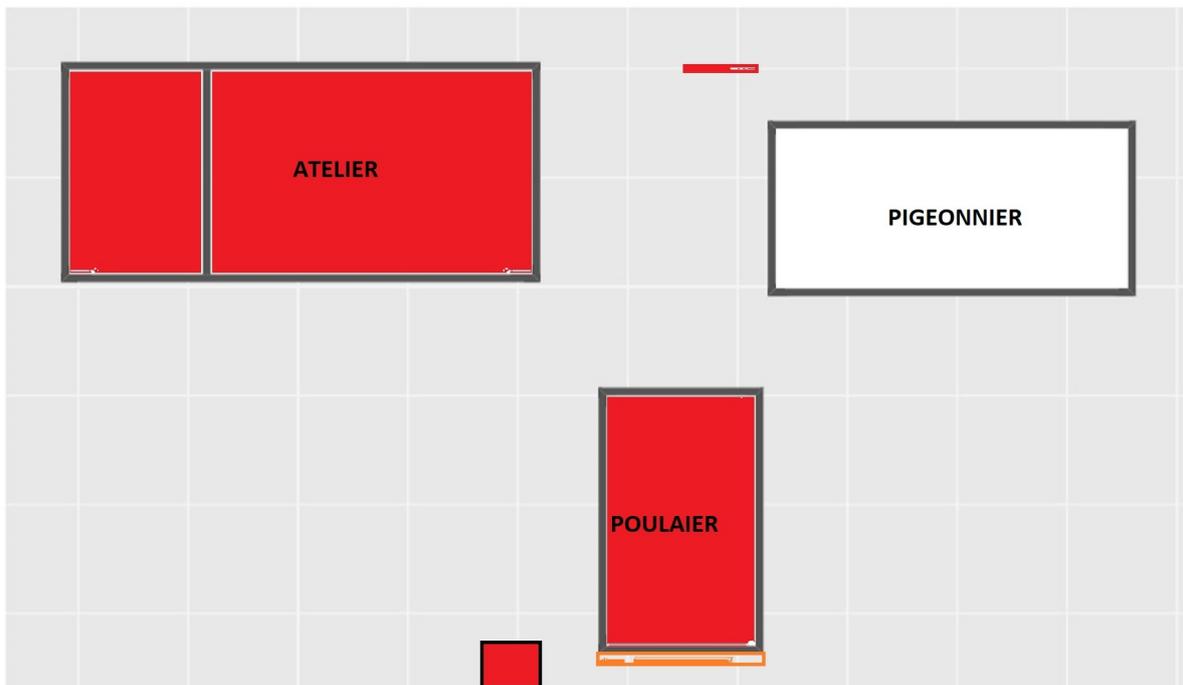


 ARDOISE FIBRE CIMENT

CROQUIS DTA RDC



CROQUIS DTA



-  Plaque fibre ciment
-  Plaque plate fibre ciment
-  Bardage en plaques fibre ciment

Rapport Photos



CAVE



COUVERTURE COMBLE



BARDAGE PLAQUE FIBRE CIMENT



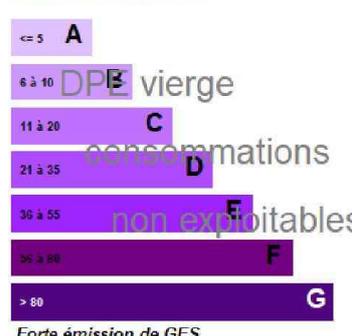
COUVERTURE PLAQUE FIBRE CIMENT



COUVERTURE PLAQUE FIBRE CIMENT



Diagnostic de Performance Énergétique

<p>Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)</p> <p>N° : 1865V20012365 Valable jusqu'au : 30/10/2028 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1948 Surface habitable : Environ 270,00 m² Adresse : 11 RUE DE LA VERRERIE Lot : NC / Étage : RDC / Porte : NEANT 65000 TARBES</p>					<p>Date : 31/10/2018 Date de visite : 31/10/2018 Diagnostiqueur : Monsieur HOLZER FREDERIC 19 RUE PYRENE 65500 MARSAC Numéro certification : C2654 Signature :</p> 																													
<p>Propriétaire : Nom : BENEDINI Adresse : 13 CHEMIN DE LA CROIX DE SUATIS 65310 ODOS</p>			<p>Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :</p>																															
<p>Consommations annuelles par énergie obtenues en l'absence de factures d'énergie</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Moyenne annuelle des consommations</th> <th>Consommations en énergies finales</th> <th>Consommations en énergie primaire</th> <th>Frais annuels d'énergie</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Détail par énergie dans l'unité d'origine</th> <th>Détail par énergie et par usage en kWh_{EP}</th> <th>Détail par usage en kWh_{EP}</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chauffage</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Eau chaude sanitaire</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Refroidissement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Abonnements compris</td> </tr> </tbody> </table>						Moyenne annuelle des consommations	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie		Détail par énergie dans l'unité d'origine	Détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	Détail par usage en kWh _{EP}		Chauffage					Eau chaude sanitaire					Refroidissement					CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES				Abonnements compris
	Moyenne annuelle des consommations	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie																														
	Détail par énergie dans l'unité d'origine	Détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	Détail par usage en kWh _{EP}																															
Chauffage																																		
Eau chaude sanitaire																																		
Refroidissement																																		
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES				Abonnements compris																														
<p>Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</p> <p>Consommation réelle : 0 kWh_{EP}/m².an</p> <p>sur la base d'estimations au logement</p> <p>Logement économe</p>  <p>Logement énergivore</p>			<p>Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</p> <p>Estimation des émissions : 0 kg éqCO₂/m².an</p> <p>Faible émission de GES</p>  <p>Logement</p> <p>Forte émission de GES</p>																															



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)		
Descriptif du logement et de ses équipements		
Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur en pierre de taille/moellons Ep 50cm non isolé	Système de chauffage : - Electrique directe (Effet joule)	Système de production d'ECS : - Ecs n°1
Toiture : - Plafond solives bois avec ou sans rempl.	Emetteurs : - Convecteur électrique NF Catégorie C	Système de ventilation : - Ventilation par Entrées d'air hautes et basses
Menuiseries : - Fen.bat. bois simple vitrage(VNT) Avec ferm. - Fen.bat. bois double vitrage(VNT) air 6mm Avec ferm. - PF. avec soub. bois simple vitrage(VNT) Avec ferm. - Porte opaque pleine simple en bois	Système de refroidissement :	
Plancher bas : - Plancher bois sur solives bois non isolé - Plancher mitoyen	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	kWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		
Pourquoi un diagnostic - Pour informer le futur locataire ou acheteur ; - Pour comparer différents logements entre eux ; - Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Énergie finale et énergie primaire L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.	
Usages recensés Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.	L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.	
Constitution de l'étiquette énergie La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.	Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.	
	Énergies renouvelables Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.	



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A+,...).



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impôt
Isolation Plafond Combles	30
Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Pour bénéficier du crédit d'impôt 2012, choisir un isolant avec $R = 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.	
Isolation des murs intérieurs	30
En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter impérativement au préalable le problème d'humidité. En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie. Plafonné à 100€ TTC par m^2 .	

Commentaires :

Il ne nous a pas été fourni de relevés exploitables des consommations. Ne pouvant utiliser pour ce type de bien une méthode de calcul conventionnel (voir arrêté du 8 février 2012), il n'est pas possible d'établir une estimation des consommations et de fournir les étiquettes " énergie " et " climat". Le diagnostic se limite aux constatations et aux descriptifs.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par:
QUALIXPERT

17 rue Borrel 81100 CASTRES

certification: C2654

Assuré par MMA IARD / CINOV FIDI DIAGNOSTICS

30 Courts du Maréchal Juin B.P 29 33023
BORDEAUX CEDEX

N°: 114.231.812



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 650100331
Pour le compte de BC2E

Date de réalisation : 5 novembre 2018 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
11 Rue de la Verrerie
65000 Tarbes

Vendeur
BENEDINI



SYNTHESE

A ce jour, la commune de Tarbes est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation Débordement lent (de plaine)	approuvé	03/02/2006	non	non	p.3
PPRn	Séisme	approuvé	03/02/2006	oui	non	p.3
PPRt	Effet thermique Nexter Munitions	approuvé	10/07/2012	non	non	p.4
PPRt	Effet de surpression Nexter Munitions	approuvé	10/07/2012	non	non	p.4
PPRt	Projection Nexter Munitions	approuvé	10/07/2012	non	non	p.4
Zonage de sismicité : 4 - Moyenne*				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**				non	-	-

* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).
** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

SOMMAIRE

Synthèse.....	1
Imprimé officiel.....	2
Localisation sur cartographie des risques.....	3
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	4
Arrêtés CATNAT sur la commune de Tarbes.....	5
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	6
Annexes.....	7



Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **65-2017-03-17-006** du **17/03/2017**

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 05/11/2018

2. Adresse

11 Rue de la Verrerie

65000 Tarbes

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation Crue torrentielle Remontée de nappe Submersion marine Avalanche
Mouvement de terrain Mvt terrain-Sécheresse Séisme Cyclone Eruption volcanique
Feu de forêt autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers Affaissement Effondrement Tassement Emission de gaz
Pollution des sols Pollution des eaux autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

approuvé oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

prescrit oui non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque industriel Effet thermique Effet de surpression Effet toxique Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible
zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

Significatif Faible avec facteur de transfert Faible
zone 3 zone 2 zone 1

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui non

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui non sans objet

aucun secteur relatif à l'information sur les sols n'a été arrêté par le Préfet à ce jour

Parties concernées

Vendeur **BENEDINI** à _____ le _____
Acquéreur _____ à _____ le _____

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement : En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

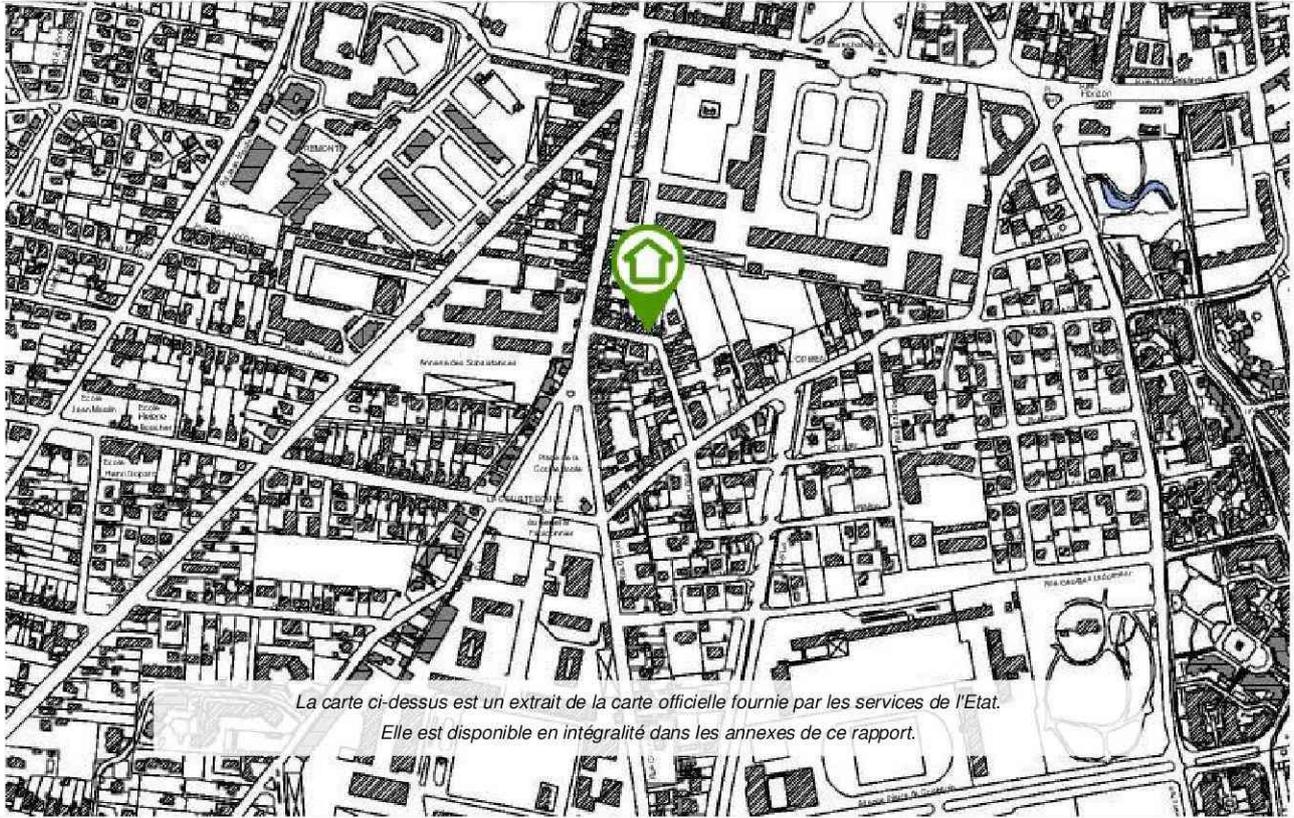


Inondation

PPRn Débordement lent (de plaine), approuvé le 03/02/2006
(multirisque)

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



Séisme

PPRn Séisme, approuvé le 03/02/2006 (multirisque)

Concerné*

* Conformément à l'annexe des articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010, l'intégralité de la commune est exposée au risque sismique.

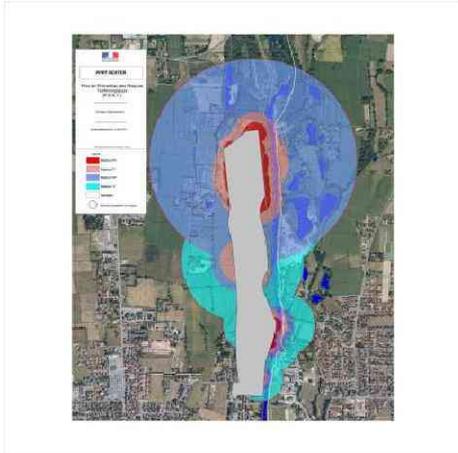


Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le PPRt multirisque, approuvé le 10/07/2012

Pris en considération : Effet thermique, Effet de surpression, Projection



Arrêtés CATNAT sur la commune de Tarbes

en application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2014	26/01/2014	18/05/2014	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/10/2009	08/10/2009	14/02/2010	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	12/02/2009	12/02/2009	01/07/2009	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/05/2005	16/05/2005	30/12/2005	<input type="checkbox"/>
Sécheresse - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	22/01/2006	<input type="checkbox"/>
Sécheresse - Tassements différentiels	01/01/2002	30/06/2002	20/12/2003	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/08/1997	16/08/1997	28/03/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	19/08/1989	19/08/1989	28/02/1990	<input type="checkbox"/>
Sécheresse - Tassements différentiels	01/05/1989	31/03/1990	29/12/2000	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Tarbes - Hautes-Pyrénées
Commune : Tarbes

Adresse de l'immeuble :
11 Rue de la Verrerie
65000 Tarbes
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

BENEDINI

Acquéreur : _____



Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

> Règlement du PPRn multirisque, approuvé le 03/02/2006

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par BC2E en date du 05/11/2018 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°65-2017-03-17-006 en date du 17/03/2017 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Séisme et par la réglementation du PPRn multirisque approuvé le 03/02/2006
Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.
- Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 03/02/2006
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



Direction des services du Cabinet

ARRETE N° : 65-2017-03-17-006

Service interministériel
de défense et de protection civiles

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

Pôle protection civile

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...



- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 -

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

17 MARS 2017

Béatrice LAGARDE





COMMUNE DE TARBES

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

Approuvé par arrêté préfectoral du 03 février 2006

- Rapport de Présentation
- Document Graphique
- Règlement

Date : Octobre 2005

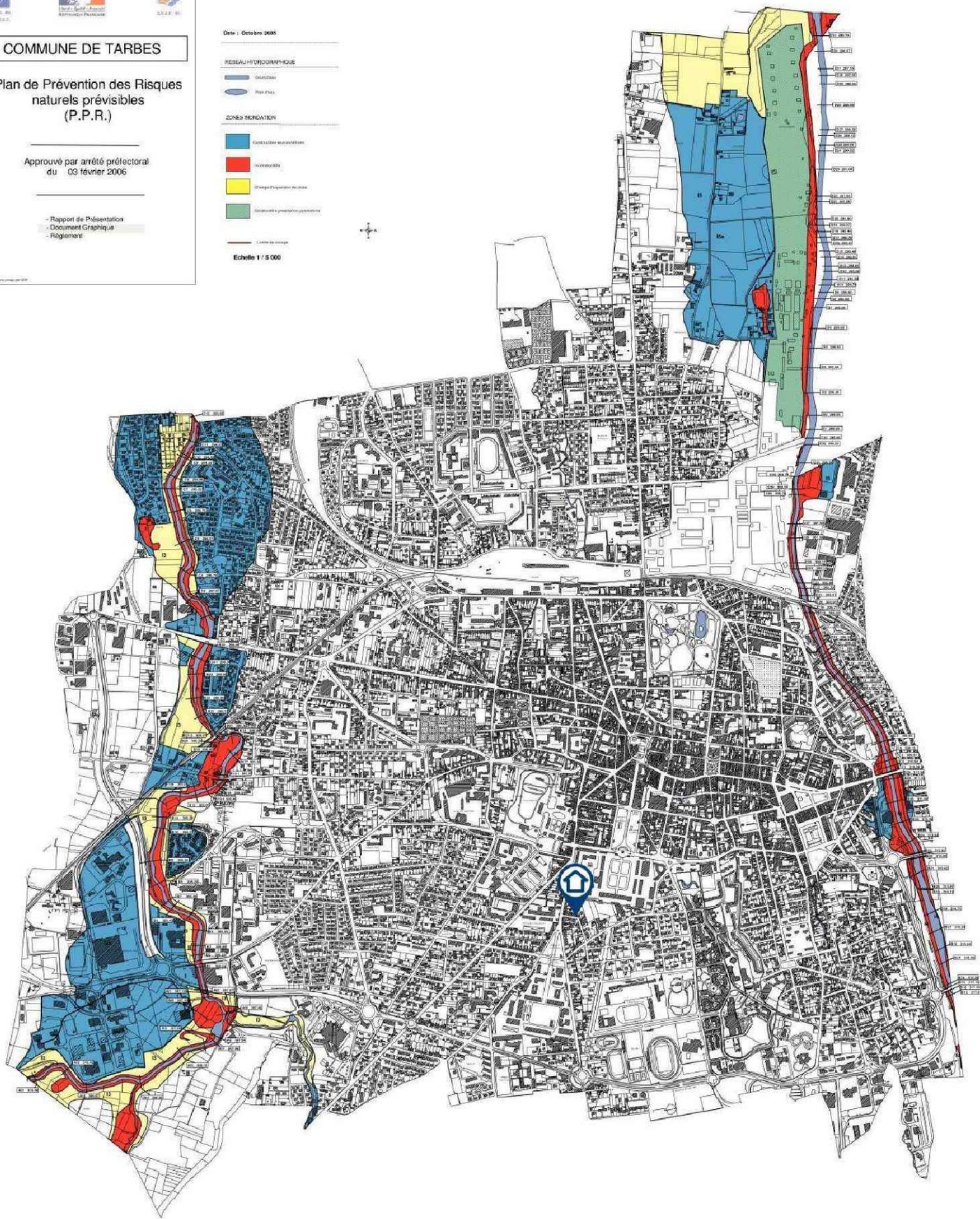
RESEAU HYDROGRAPHIQUE

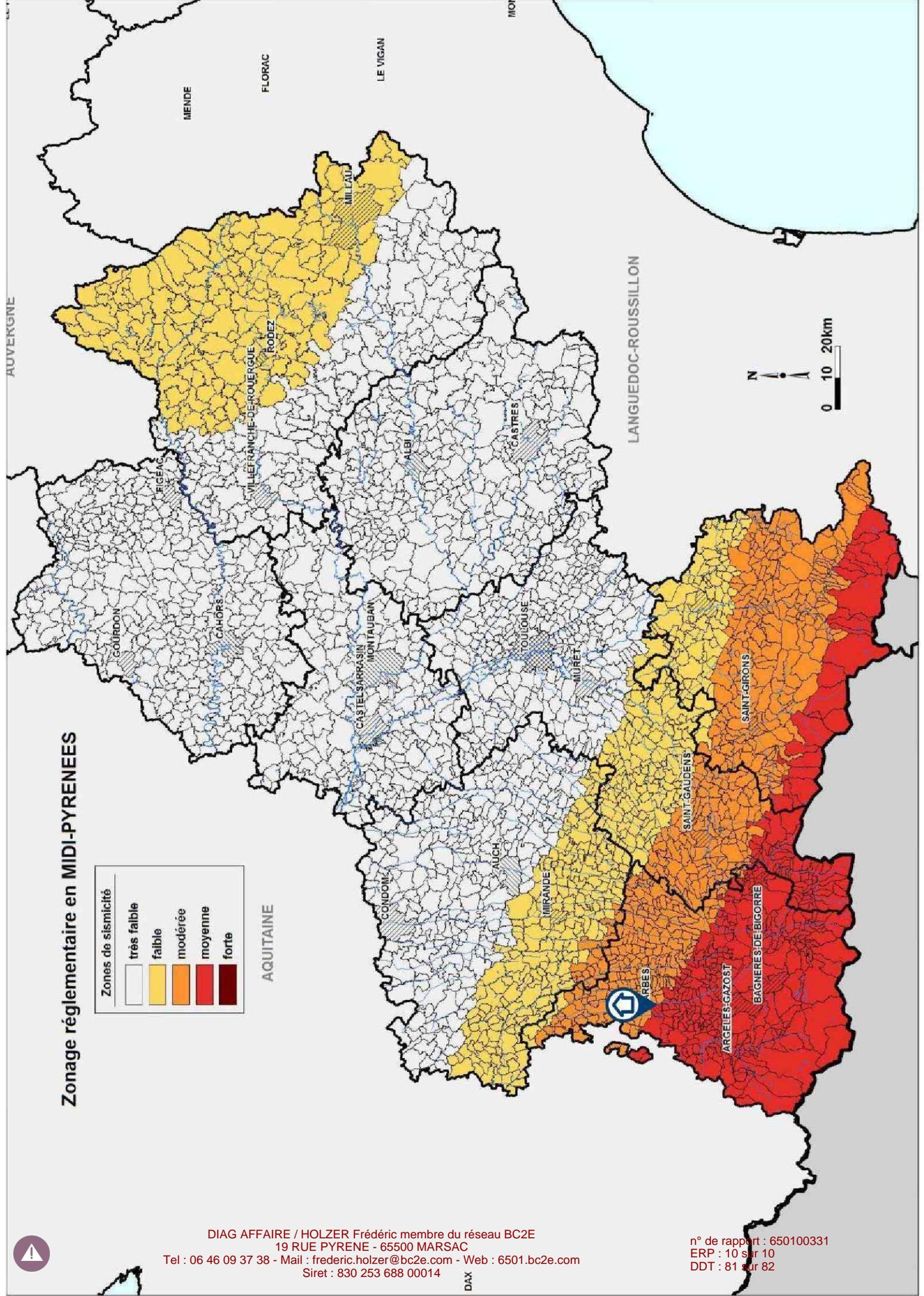
- Quai (bleu clair)
- Plan d'eau (bleu foncé)

ZONES INONDATION

- Crues exceptionnelles (bleu)
- Inondations (rouge)
- Crues rapides (jaune)
- Crues de précipitations orageuses (vert)

Echelle 1 / 5 000



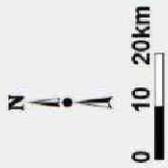


Zonage réglementaire en MIDI-PYRENEES

Zones de sismicité

très faible
faible
modérée
moyenne
forte

AQUITAINE



DAX

Attestations RCP et Certifications



Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

DIAG AFFAIRE
M.HOLZER-FREDERIC
19 RUE PYRENE
65500 MARSAC

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 500 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 2 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 01/09/2017

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 21 décembre 2017

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

SUBERVIE ASSURANCES
Agent Général exclusif MMA
30, cours du Maréchal Juin - B.P. 29
33023 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.56.91.20.67 Fax : 05.56.91.95.75
Email : subervie-assurances@mml.fr
N° ORIAS : 07001677 www.orias.fr

SARL SUBERVIE ASSURANCES
Au capital de 200 000 € - RCS BORDEAUX 332 043 133
30, cours Maréchal Juin - BP 29
33023 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.56.91.20.67 - Fax : 05.56.91.95.75
N° ORIAS : 07001677 - www.orias.fr



F0937

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES - USUFRUIT D'OPÉRATIONS AU PROFIT DE CERTAINES ENTREPRISES - RCS LE MANS 75 665 056
MMA IARD - SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 507 502 300 EUROES / RCS LE MANS 440 048 982
SIÈGE SOCIAL : 14, BOULEVARD MARIE ET ALEXANDRE OYON - 72091 LE MANS CEDEX 9
ENTREPRISES RÉGULIÈRES PAR LE CODE DES ASSURANCES

Certificat N° C2654
Monsieur Frédéric HOLZER

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-665 titre III du 8 Juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Diagnostic de performance énergétique Individuel	Certificat valable Du 10/07/2017 au 09/07/2022	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations Intérieures d'électricité	Certificat valable Du 04/04/2017 au 03/04/2022	Arrêté du 9 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation électrique et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 21/02/2017 au 20/02/2022	Arrêté du 30 octobre 2005 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations Intérieures de gaz	Certificat valable Du 18/01/2018 au 18/01/2023	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Amiante avec mention	Certificat valable Du 10/10/2017 au 20/02/2022	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits consistant de l'amiante, et l'examen visuel après travaux dans les locaux et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 04/04/2017 au 03/04/2022	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 19 janvier 2018

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

LOC 17, rue Barbet - B11000 CASSTRES
FR Certification de compétence version K140415
Tél : 05 63 73 06 13 - Fax : 05 63 73 02 87 - www.qualixpert.com
seri au capital de 8000 euros - APE : 7120B - RCS Cascastres SIRET 493 037 832 00018